

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caiffes communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16°:

En argent, Bled.

Des pères de famille qui donne un quartier de Bled & quatre bat. par enfant des lage de six

a. Rien

b. Rien

c. Rien

d. L'intérêt de ce qui est dans la deuxième réponse

du Art. 13.

e. Rien

f. Rien

g. Rien - que ce qui est dans l'article 13.

h. Rien

NB. Ce qui est dit dans l'article 13. concerne la somme qui est jointe avec l'école allemande de Moudon ou à peu en dire le montant du capital qui fait partie de la pension de l'école de six pères puisque la rente est entre les mains du citoyen Pasteur Allemand de Moudon, mais on rapportent à ce qui sera indiqués sur la réponse;

( 4 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? A la Rochette, & à la Rappaz en luyres et à la Chapelle en Ste. Ou tous les Enfants Le recu n'est pour l'école

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? A Rochette une Maison un peu distante du bourg du bas de Vicheros La Rappaz un bourg

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? à la Commune de Vicheros

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? Paroisse de Syens, Agence de Vicheros

d. District de Moudon

e. Canton Lemane

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. A la Rochette un quart de lieue pour la Chapelle La Rappaz pas plus de demy quart de lieue

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.) La Circonférence de l'école de la Rochette contient quarante-trois Celle de la Rappaz demy quart de lieue La première contient 26 Maisons renfermant 33 Menages La seconde contient 16 Maisons renfermant 24 Menages

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. A l'école de la Rochette Le Baud & Vicheros et Leval de Vicheros un hameau A l'école de la Rappaz La Rappaz et Mallem de Moudon

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. Environ quart de lieue pour la Rochette & demy quart pour la Rappaz

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? A la Rochette 52 - A la Rappaz 29 -

19  
10

de  
ut

partie

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jus- *La Rochette et la Rapar Demy quart d'heure*  
qu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms. *La Rochette et la Rapar*

b. Leurs distances réciproques. *Demy quart de lieue*

## I I.

## INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *À l'écrit, Lire Reciter par cœur, Chanté les Eclau-  
saires Comptes Chiffres, Des questions sur la Religion aux enfans parvenus  
en Age de Connoissance*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & *En hiver et en été*  
combien dure-t-elle? *Le jour*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en  
usage? *La Sainte Bible Le Nouveau Testament les Catechismes et le Psautier*

8°. Préceptes & réglemens, comment  
font-ils observés? *Si bien que possible le peut faire*

9°. Durée de l'école chaque jour? *En hiver depuis 8 heures jusqu'à Midi & depuis une heure  
jusqu'à 4 et en été suivant les enfans qu'il y a*

10°. Les enfans font-ils distribués ou  
classés? *On les classe suivant leur savoir*

## I I I.

## RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? *L'ancien Gouvernement -  
& de quelle manière? Par un Examen, ensuite duquel les Cj Devant Bailli  
donnoient les Catechismes.*
- b. D'où est-il? *De Granges, le Seigneur.*
- c. Son nom *Jean François Pittet*

( 3 )

d. Son âge. *50 Ans*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *Un Garçon et Deux filles*

f. Depuis combien de tems est-il insti-  
tuteur? *Depuis 33 Ans*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit *A Granges District de Moudon*  
sa vocation précédente? *La Régence des Lige de 16 Ans*

b. Réunit-il à son office quelqu'autre  
fonction? quelles font-elles? *Leint*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquen-  
tent l'école? *Quatre Vingt & un la fréquentent actuellement*

a. En hiver, } foit garçons ou filles. *39 Garçons & 12 filles*  
b. En été, }

## I V.

## RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds? *Point de Biens fonds Coartifs pour l'école Sinon - l'Intérêt de  
Cent Louis qui avoient été donné par l'ancien Gouvernement*

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus. *La Commune est chargée de 26 francs par année y compris  
l'Intérêt des Cent Louis donné par l'ancien Gouvernement*

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à  
ceux de l'église ou des pauvres? *Non*

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y  
être admis, combien? *Un quarton de Mepel et 2 baches par enfant*

15°. Bâtiment de l'école. *La Maison Commune pour une en hiver et à la Rapar Chez les Barthe*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou  
vieux, ou délabré? *La Maison Commune est Vieille*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'é-  
cole? dans quel bâtiment? *Une Chambre pour l'école à la Maison Commune*

c. Au défaut d'endroit public destiné à  
l'école, l'instituteur loue-t-il peut-  
être sa maison, & à quel prix? *L'instituteur ne loue point de Maison pour l'école*

d. Qui est chargé de la maintenance  
de l'endroit où se fait l'école. *La Commune*

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? 248 francs, 4 baches et un quarteron de Mepel par enfant des l'âge de 5 Ans Revolu Jusqu'à ce qu'ils aient Communies Son affoyage en bois de Sapin - Son Logement à la Maison (Commune avec Jardin) et pour Plantage.  
B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *Coint de ces Objets ne font partie de la Pension du Regent*
  - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
  - c. Fondations?
  - d. Caisses communales? *La Commune en est chargée*
  - e. Biens d'église? *L'intérêt de 2000 francs servant pour des Livres pour les Etudes de la Paroisse et pour payer le Regent en partie pour l'Instruction des Etudes*
  - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
  - g. De biens-fonds? *Bas de Biens fonds Distinctifs pour l'École sinon 200 francs donné par l'Ancien Gouvernement dont l'Intérêt est appliqué à la Pension du Regent.*
  - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Les Réponses cy devant sont Confirmées à la Vérité Attestées à Yverhoens ce 11 Mars 1799  
Jean François Pittet Regent*

*Je Certifie avoir examiné les Réponses cy devant ou n'ayant rien trouvé qui ne soit conforme à la Vérité pour foi à Yverhoens ce 12 Mars 1799 -  
De Vuagniaux Agent National*

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *Hermanches*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *un Village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *une Commune*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Paroisse de Joux Agence Hermanches*

d. District de *Moudon*

e. Canton *Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Deux heures les plus éloignées mais en petit nombre*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.) *du 1<sup>er</sup> au 1<sup>er</sup> heure - 25 Maisons  
du 2<sup>o</sup> 11 Maisons & du 3<sup>o</sup> 6 Maisons*

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *Hermanches Village, hameaux Mollie Augy, Galites, Gressent, & Molleris.*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *Mollie Augy du 2<sup>o</sup> au 1<sup>er</sup> heure - Galites, Gressent, Molleris, du 3<sup>o</sup> 1/2 heure*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *Hermanches 38 Enfants - Mollie Augy 3. Galites 3. Gressent 0, Molleris 1.*

*21*  
*( 1 )*  
*10*

*Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.*

*1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.*